

augmenté de 50 p. 100 en ce qui a trait à la farine de poisson, et de 70 p. 100, en ce qui a trait à la farine de soya, à Toronto. La même tendance s'est manifestée aux États-Unis.

Durant la même période, dans la province de Québec, nous avons eu à souffrir d'une diminution de production dans tous les domaines. En ce qui a trait à l'avoine, par exemple, la production, en 1971, était de 29,667,000 boisseaux, et de 23,392,000 boisseaux, en 1972. Quant au maïs en grains, la production était de 13,334,000 boisseaux en 1971, et de 9,380,000 boisseaux en 1972. Quant au maïs à fourrage, la production était de 1,771,000 boisseaux en 1971, et de 1,559,000 boisseaux en 1972. La production de l'orge a également accusé une diminution, passant de 1,532,000 boisseaux en 1971 à 1,280,000 boisseaux en 1972. La production des grains de mélanges a également subi une diminution, passant de 5,252,000 boisseaux en 1971 à 4,448,000 boisseaux en 1972. La production du blé de printemps et d'hiver a également diminué, passant de 1,071,000 boisseaux en 1971 à 558,000 boisseaux en 1972. La production du foin est passée de 5,000,587 tonnes en 1971 à 4,000,054 tonnes en 1972.

Monsieur le président, il est vrai que les prix du porc ont augmenté; par contre, il y a eu une diminution de production d'environ 20 p. 100 dans ce domaine. Nécessairement, on va connaître à nouveau les mauvaises expériences du passé où l'on a vu une surproduction du porc, une diminution du prix—une diminution du prix, je dis bien—car lorsqu'il y a surplus de porc, automatiquement cela entraîne une congestion sur le marché et, par conséquent, une diminution de prix. Nous sommes donc dans un cercle vicieux. Si les prix des grains de provende se maintiennent à la hausse, il est difficile d'envisager une stabilité des prix du porc.

Naturellement, au train où vont les choses, nous nous acheminons vers la disparition des petits et moyens fermiers. Comme je l'ai dit tantôt, le revenu moyen des cultivateurs du Québec, en 1972, s'établissait à environ \$2,500. Au cours de la même période, le nombre des agriculteurs est passé de 98,000 à 97,000, ce qui a entraîné une diminution de la production des grains de provende, indépendamment de la température.

Monsieur le président, dans un avenir plus ou moins éloigné, nous devons faire face à une pénurie de produits agricoles. Il est donc urgent que le gouvernement prenne des mesures immédiates en vue de corriger la présente situation, soit en éliminant les disparités des prix entre l'est et l'ouest, en ce qui concerne les grains de provende, soit en accordant plus d'encouragement aux braves gens de la classe agricole. Je dis «braves», et je parle en connaissance de cause, car ce n'est pas facile, de nos jours, d'assurer l'alimentation nécessaire à toutes les bouches affamées du globe.

Malheureusement, les cultivateurs de l'est ont été de tout temps les grands oubliés. Harcelés par des contrôles de tous genres, exposés aux caprices de la température, et délaissés par le gouvernement, il leur faut beaucoup de courage pour se cramponner à une ferme, même si elle offre beaucoup de possibilités. Mais, faute de mesures adéquates, nos gouvernements n'assurent pas au cultivateur la sécurité, ni la possibilité de gagner son pain. Pour un fils de cultivateur, ce n'est pas tellement encourageant de prendre la relève, car la plupart de ces cultivateurs sont endettés jusqu'au cou. Alors, lorsque le père veut transmettre sa ferme à son fils, celui-ci se voit dans l'obligation d'accepter les avantages et les désavantages. Par conséquent, les jeunes se désintéressent de la terre et la

### Subsides

quittent. C'est la raison pour laquelle, l'an dernier, 1,000 exploitations agricoles sont disparues, au Québec seulement.

Je crois que le ministre est bien intentionné, et j'ose espérer qu'il continuera dans cette voie.

[Traduction]

**M. le vice-président adjoint:** La présidence doit-elle conclure que le débat sur les crédits 15a et 40a du ministère de l'Agriculture est maintenant terminé?

**Des voix:** D'accord.

**M. le vice-président adjoint:** Nous allons maintenant passer au crédit 20a, du ministère de l'Environnement.

**M. Fraser:** Monsieur le président, je ne m'oppose pas au budget supplémentaire que le ministre a présenté. Cependant, après y avoir jeté un coup d'œil, je suis obligé de demander pourquoi on a omis d'y inscrire un article qui, selon moi, pourrait autrement y figurer. Je me reporte au fait, et je crois qu'il est intéressant à ce moment-ci de se le rappeler, que, malgré l'inquiétude croissante sur le sort réservé à la rivière Skagit en Colombie-britannique, le budget supplémentaire ne contient pas de poste qui fasse état d'une aide aux groupes de citoyens qui ont combattu l'inondation de cette vallée canadienne par une société d'électricité américaine.

Cette question a déjà fait l'objet de commentaires à la Chambre. Elle a été soulevée pour la première fois en 1970, il y a déjà deux ans et demi, mais elle n'a pas encore été résolue. Il est temps qu'on en discute à la Chambre et il est temps que tous les députés se renseignent sur l'histoire de ce problème et s'efforcent de le régler. Je parle de tous les députés parce qu'il n'y a pas un parti représenté à la chambre qui n'ait pas à un moment ou à un autre donné son entière adhésion à l'objectif d'épargner à cette vallée canadienne l'inondation par une société d'énergie américaine.

Il importe que les honorables députés se souviennent que ce problème découle de la conclusion, en 1909, du traité des eaux limitrophes avec les États-Unis en vertu duquel la Commission mixte internationale a été créée. Comme certains députés le savent, cette Commission a été créée pour régler les différends susceptibles de surgir entre le Canada et les États-Unis le long de nos frontières.

Il y a bien des années, la ville de Seattle créa un office des Services publics. En conséquence, des plans furent établis et peu de temps après la première guerre mondiale on commença la construction du barrage Ross sur la Skagit. La cours supérieur de la Skagit coule en Colombie-Britannique où il passe par ce qui est maintenant le magnifique parc provincial de Manning. Il quitte le parc de Manning et se dirige vers le sud par une jolie vallée sur une distance de 12 à 14 milles pour traverser ensuite la frontière américaine.

• (1730)

La région par où coule le Skagit au Canada n'est pas totalement vierge du fait que certaines activités forestières s'y sont déroulées. Mais c'est quand même un très joli paysage à proximité de Vancouver. Le Skagit est un des derniers cours d'eau libres dans un rayon de 100 milles autour de la troisième grande ville du Canada. Je connais bien le Skagit. J'y ai pêché, fait des promenades le long de ses berges et campé. C'est une très jolie partie du pays.

Si je parle avec quelque émotion cet après-midi, je ne m'en excuse pas. Je demande à chaque député, compte